

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET**

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue par visioconférence le mercredi 25 novembre 2020 à 19 h 30.

Étaient présent(e)s :

M ^{mes}	Céline Avoine	Sainte-Perpétue
	Anne Caron	Saint-Damase-de-L'Islet
	Denise Deschênes	Saint-Cyrille-de-Lessard
MM.	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Jocelyn Couillard	Saint-Marcel
	Ghislain Deschênes	Saint-Aubert
	Benoît Dubé	Tourville
	Normand Dubé	Sainte-Louise
	Lauréat Fortin	Saint-Omer
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Jean-François Pelletier	L'Islet
	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité
	André Simard	Saint-Roch-des-Aulnaies

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, M. René Laverdière, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8628-11-20 Il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M^{me} Céline Avoine et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la session
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Acceptation du procès-verbal de la session régulière du conseil du 13 octobre 2020
- 4- Période de questions écrites du public
- 5- Aménagement du territoire
 - 5.1- Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier
 - 5.2- Demande d'appui pour l'achat d'un terrain à Sainte-Perpétue auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)
 - 5.3- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement 490-2020 de la municipalité de Saint-Aubert
 - 5.4- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement 491-2020 de la municipalité de Saint-Aubert
 - 5.5- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement 05-2020 de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet
 - 5.6- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement 304-20 de la municipalité de Saint-Marcel

- 6- Développement local et régional
 - 6.1- Programme d'appui aux collectivités
 - 6.2- Projets recommandés au Fonds d'initiatives jeunesse – Appel à projets 2020
 - 6.3- Entente de développement culturel 2021-2023
 - 6.4- Fonds régions et ruralité
 - 6.4.1- Volet 2 – Soutien à la compétence en développement local et régional de la MRC : état de situation de l'enveloppe 2020-2021
 - 6.5- Démarche de planification de Saint-Damase-de-L'Islet
- 7- Transport collectif
 - 7.1- Entente de transport adapté et collectif avec Gabriel Guimond et Fils inc.
 - 7.2- Entente de transport adapté et collectif avec Taxi Pelletier inc.
 - 7.3- Entente avec Transport adapté de L'Islet-Sud
 - 7.4- Demande d'aide financière au Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet transport collectif régional (étude de besoins et de faisabilité)
- 8- Gestion des matières résiduelles
 - 8.1- Révision du PGMR : offre d'accompagnement
 - 8.2- Vidange des boues de fosses septiques : demande d'adhésion à l'entente de la MRC
- 9- Développement économique
 - 9.1- Annonce concernant le soutien à l'entrepreneuriat
- 10- Formation sur la gestion des actifs municipaux
- 11- Administration
 - 11.1- Rapport des dépenses autorisées au 31 octobre 2020
- 12- Adoption du budget 2021
 - 12.1- Partie 1 – Administration générale, Rémunération des élus, Soutien au développement économique, Aménagement du territoire, Géomatique, Évaluation foncière, Cour municipale, Sécurité incendie, Gestion des cours d'eau, Matières résiduelles, Transport collectif et IRM
 - 12.2- Partie 2 - Inspection régionale (pour cette partie, seuls les représentants des municipalités de Saint-Adalbert, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Louise, Saint-Marcel, Saint-Omer et Saint-Roch-des-Aulnaies sont habilités à voter)
- 13- Adoption du calendrier des rencontres du conseil de la MRC de L'Islet pour 2021
- 14- Nomination du(de la) préfet(ète) suppléant(e)
- 15- Désignation aux différents comités et organismes pour 2021
- 16- Demande de contribution financière pour les paniers de Noël
- 17- Sécurité incendie
 - 17.1- Étude sur les perspectives de main-d'œuvre dans les services incendie dans la MRC de L'Islet

- 18- Évaluation municipale
- 19- Cour municipale
- 20- Compte rendu des comités
- 21- Autres sujets
- 22- Prochaine rencontre
- 23- Levée de la session

Tous les membres du conseil étant présents, il est de plus résolu d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour, tout en demeurant conforme aux dispositions de l'article 148.1 du *Code municipal* :

- 21.1- Fab Lab industriel Bellechasse-Montmagny-L'Islet – Dérogation à la politique d'investissement du «Fonds Essor Entreprises L'Islet (FEEL)»

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020

- 8629-11-20 Il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Mario Leblanc et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du conseil du 13 octobre 2020, tel que rédigé.

4- QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

5- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1- Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

- 8630-11-20 **CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ont mis sur pied un Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;
- CONSIDÉRANT QUE** le volet 2 du programme permet l'embauche d'un(e) agent(e) de développement en patrimoine immobilier via une aide financière correspondant à 70 % des dépenses admissibles;
- CONSIDÉRANT QUE** les MRC de L'Islet et de Montmagny se sont associées pour présenter une demande commune afin de conclure une entente avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour le volet 2, soit l'embauche d'un(e) agent(e) de développement en patrimoine immobilier pour une période de trois ans;
- CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière de 30 % sera partagée également entre les deux MRC pour la durée de l'entente;
- CONSIDÉRANT QUE** dans une lettre datée du 4 novembre 2020, le gouvernement du Québec a annoncé à la MRC de L'Islet une contribution financière de 155 467 \$ pour la mise en œuvre d'une entente dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est conditionnelle au dépôt d'une résolution sur le mandat et sur le mandataire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M^{me} Anne Caron et résolu à l'unanimité :

- que la MRC de L'Islet soit gestionnaire de l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);
- d'autoriser M^{me} Geneviève Paré, directrice du Service de l'aménagement du territoire à la MRC de L'Islet à signer l'entente avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);
- que la contribution financière de la MRC gestionnaire de l'entente et que l'aide financière demandée porteront sur le volet 2 du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier et que les sommes seront réparties selon le tableau 1 :

Tableau 1 : Contribution financière en vertu du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier							
Année	Entente pour la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée	Entente pour la restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale	Entente pour l'embauche d'un agent de développement en patrimoine immobilier				
	Volet 1 sous-volet 1a	Volet 1 sous-volet 1b	Volet 2				
			Contribution MRC (30 %)	Contribution du provincial (70 %)	Allocation déplacements (100 % du provincial)	Total de l'aide financière	Total des coûts du projet
2020-2021	0 \$	0 \$	19 200 \$	44 800 \$	12 000 \$	56 800 \$	76 000 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	19 200 \$	44 800 \$	12 000 \$	56 800 \$	76 000 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	12 800 \$	29 867 \$	12 000 \$	41 867 \$	54 667 \$
Total	0 \$	0 \$	51 200 \$	119 467 \$	36 000 \$	155 467 \$	206 667 \$

5.2- Demande d'appui pour l'achat d'un terrain à Sainte-Perpétue auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

8631-11-20 **CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 489 633 est utilisé à des fins de villégiature depuis plus de 35 ans par les mêmes locataires et que ce dernier se trouve enclavé entre deux terrains privés autour du lac Clair (44, chemin du Lac-Clair);

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles peut consentir à la vente de terres publiques en s'appuyant sur des lignes directrices qu'il peut toutefois respecter ou non en vertu de son pouvoir discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les locataires se sont adressés à au moins trois reprises au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) dans les dernières années pour acquérir le terrain, mais sans succès;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ce lot dans l'affectation villégiature du lac Clair respecte les orientations et les objectifs du SADRR de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE les locataires, en devenant propriétaires, pourraient investir davantage sur la propriété, consolidant ainsi ce

secteur de villégiature et contribuant à sa mise en valeur dans le respect du milieu naturel et des autres usages;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Perpétue a adopté une résolution le 23 septembre 2020 appuyant la demande d'acquisition du lot 5 489 633 par les locataires auprès du MERN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M. André Simard et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Islet appuie la demande d'acquisition du lot 5 489 633 auprès du MERN.

5.3- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement 490-2020 de la municipalité de Saint-Aubert

8632-11-20 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Aubert a adopté le règlement numéro 490-2020 amendant le règlement numéro 481-2019 relatif au plan d'urbanisme pour la concordance au SADRR;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver, dans le cas contraire, afin de répondre à l'article 137.3 de la LAU;

CONSIDÉRANT QUE suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro 490-2020 respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)* ainsi que les dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M. Normand Caron et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro 490-2020 de la municipalité de Saint-Aubert. Le règlement respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)* ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC de L'Islet.

5.4- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement 491-2020 de la municipalité de Saint-Aubert

8633-11-20 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Aubert a adopté le règlement numéro 491-2020 amendant le règlement numéro 485-2019 relatif au zonage pour la concordance au SADRR;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver,

dans le cas contraire, afin de répondre à l'article 137.3 de la LAU;

CONSIDÉRANT QUE suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro 491-2020 respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)* ainsi que les dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M. Lauréat Fortin et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro 491-2020 de la municipalité de Saint-Aubert. Le règlement respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)* ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC de L'Islet.

5.5- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement 05-2020 de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet

8634-11-20 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet a adopté le règlement numéro 05-2020 modifiant le règlement numéro 10-2016 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin de permettre la construction d'habitations unifamiliales lorsqu'un droit de passage notarié est existant avant l'entrée en vigueur du dudit règlement, soit le 21 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver, dans le cas contraire, afin de répondre à l'article 137.3 de la LAU;

CONSIDÉRANT QUE suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro 05-2020 respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)* ainsi que les dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M. Benoît Dubé et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro 05-2020 de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet. Le règlement respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)* ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC de L'Islet.

5.6- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement 304-20 de la municipalité de Saint-Marcel

8635-11-20 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Marcel a adopté, le 15 octobre 2020, le règlement numéro 304-20 modifiant le règlement numéro 279-16 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin d'autoriser les cons-

tructions seulement sur les rues publiques, sauf pour certaines rues privées existantes et modifiant le règlement de lotissement numéro 277-16 afin de limiter l'aménagement de nouvelles rues privées;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver, dans le cas contraire, afin de répondre à l'article 137.3 de la LAU;

CONSIDÉRANT QUE suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro 304-20 respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)* ainsi que les dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M^{me} Céline Avoine et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro 304-20 de la municipalité de Saint-Marcel. Le règlement respecte les objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)* ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC de L'Islet.

6- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

6.1- Programme d'appui aux collectivités

8636-11-20 **CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a lancé un appel de projets dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par la MRC de L'Islet, au cours des dernières années, pour se positionner favorablement afin d'accueillir davantage de personnes immigrantes dans le but de combler les besoins de main-d'œuvre et d'améliorer le bilan démographique de la région de L'Islet;

CONSIDÉRANT l'engagement qu'ont pris les municipalités afin de faire de la MRC de L'Islet un territoire accueillant et ouvert à la diversité culturelle dans sa Politique d'accueil des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la MRC de L'Islet de poursuivre le travail amorcé pour favoriser l'attraction, le recrutement, l'accueil et l'intégration de personnes immigrantes sur le territoire de la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M^{me} Denise Deschênes et unanimement résolu :

- d'autoriser le dépôt d'une demande au Programme d'appui aux collectivités;
- de désigner le directeur général pour signer tous les documents requis;

- de réserver la somme de 39 800 \$ du Fonds régions et ruralité – Volet 2 pour la mise en œuvre de cette entente.

6.2- Projets recommandés au Fonds d'initiatives jeunesse – Appel à projets 2020

- 8637-11-20 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC a procédé à un appel de projets dans le cadre du Fonds d'initiatives jeunesse;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M. Lauréat Fortin et résolu à l'unanimité :
- d'accorder la somme de **5 000 \$** à **L'ABC des Hauts Plateaux** pour son projet «**La culture au sud**», représentant **27 %** du coût de projet de **18 500 \$**;
 - d'accorder la somme de **5 000 \$** à **L'ABC des Hauts Plateaux** pour son projet «**Les cigales et les fourmis**», représentant **19,6 %** du coût de projet de **25 500 \$**, conditionnellement à la production d'un rapport d'activité à la satisfaction de la MRC;
 - d'accorder la somme de **4 575 \$** au **Camp Trois-Saumons (Les Camps Odyssée inc.)** pour son projet «**Revitalisation et reboisement d'un site d'expédition situé dans la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard**», représentant **89,6 %** du coût de projet de **5 105 \$**;
 - de puiser ces sommes du Fonds région et ruralité – Volet 2;
 - de mandater le directeur général à signer les protocoles d'entente avec les promoteurs.

6.3- Entente de développement culturel 2021-2023

- 8638-11-20 Il est proposé par M. André Simard, appuyé par M. Alphonse Saint-Pierre et unanimement résolu :
- d'approuver la signature d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications couvrant les années 2021-2023;
 - d'autoriser le préfet et/ou le directeur général à signer les documents relatifs à cette entente;
 - de puiser une somme additionnelle de 75 000 \$ du Fonds régions et ruralité – Volet 2 pour la mise en œuvre de cette entente.

6.4- Fonds régions et ruralité

6.4.1- Volet 2 – Soutien à la compétence en développement local et régional de la MRC : état de situation de l'enveloppe 2020-2021

Le directeur général fait état de la situation de l'enveloppe des engagements au Volet 2 du Fonds régions et ruralité.

6.5- Démarche de planification de Saint-Damase-de-L'Islet

- 8639-11-20 Il est proposé par M. Mario Leblanc, appuyé par M. Ghislain Deschênes et unanimement résolu :
- d'accorder le contrat de planification du développement pour la collectivité de Saint-Damase-de-L'Islet à la firme ID Territoires pour une somme de 11 900 \$, taxes incluses;
 - de mandater le directeur général à signer tous les documents en lien avec ce contrat;
 - de puiser cette somme du Fonds régions et ruralité – Volet 2.

7- TRANSPORT COLLECTIF

7.1- Entente de transport adapté et collectif avec Gabriel Guimond et Fils inc.

- 8640-11-20 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet reprendra le 1^{er} janvier 2021 les activités de l'organisme Transport adapté de L'Islet-Nord;
- CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Transport adapté de L'Islet-Nord avait à sa disposition des ententes avec des transporteurs permettant d'offrir un service de transport adapté et collectif sur le territoire nord de L'Islet;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet déposera des demandes au ministère des Transports pour les programmes de subvention suivants : Programme d'aide au développement du transport collectif et Programme de subvention du transport adapté;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet s'engage à prendre en charge l'entente avec Gabriel Guimond et Fils inc. du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} novembre 2022;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M^{me} Anne Caron et unanimement résolu de reprendre l'entente avec l'entreprise Gabriel Guimond et Fils inc. pour des services identiques que bénéficiait l'organisme Transport adapté de L'Islet-Nord et d'autoriser le directeur général à ratifier tous les documents requis en lien avec cette entente.

7.2- Entente de transport adapté et collectif avec Taxi Pelletier inc.

- 8641-11-20 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet reprendra le 1^{er} janvier 2021 les activités de l'organisme Transport adapté de L'Islet-Nord;
- CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Transport adapté de L'Islet-Nord avait à sa disposition des ententes avec des transporteurs permettant d'offrir un service de transport adapté et collectif sur le territoire nord de L'Islet;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet déposera des demandes au ministère des Transports pour les programmes de subvention suivants : Programme d'aide au développement du transport collectif et Programme de subvention du transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet s'engage à prendre en charge l'entente avec Taxi Pelletier inc. pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Jean-François Pelletier et unanimement résolu que la MRC de L'Islet puisse reprendre l'entente annuelle avec l'entreprise Taxi Pelletier inc. pour des services identiques que bénéficiait l'organisme Transport adapté de L'Islet-Nord et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis en lien avec cette entente.

7.3- Entente avec Transport adapté de L'Islet-Sud

8642-11-20 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet reprendra le 1^{er} janvier 2021 l'organisation du transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Transport adapté de L'Islet-Sud a à sa disposition un véhicule parcourant quotidiennement la région;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet déposera une demande au ministère des Transports pour le Programme d'aide au développement du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet n'a pas encore connaissance du montant demandé par Transport adapté de L'Islet-Sud pour la réservation de plusieurs places dans ce véhicule;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet s'engage à prendre en charge l'entente avec Transport adapté de L'Islet-Sud pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M^{me} Céline Avoine et unanimement résolu de signer une entente annuelle avec Transport adapté de L'Islet-Sud pour bénéficier de places dans un de ces services de transport et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis en lien avec cette entente.

7.4- Demande d'aide financière au Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet transport collectif régional (étude de besoins et de faisabilité)

8643-11-20 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet souhaite mandater la firme Vecteur 5 afin de produire des études de besoins et des projets d'amélioration de l'offre en transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour ce mandat s'élèvent à 15 797,57 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC prévoit faire une demande au ministère des Transports du Québec, à travers le Programme d'aide au développement du transport collectif, un montant de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M^{me} Céline Avoine et unanimement résolu de déposer une demande d'aide financière de 10 000 \$ au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet transport collectif en milieu rural (étude de besoins et faisabilité) et d'autoriser le directeur

général à signer tous les documents en lien avec cette demande de subvention.

8- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1- Révision du PGMR : offre d'accompagnement

8644-11-20	CONSIDÉRANT QUE	la MRC de L'Islet doit lancer les travaux de révision de son PGMR et adopter un projet d'ici octobre 2021;
	CONSIDÉRANT QU'	une approche collaborative permettrait d'identifier des actions communes dont la mise en œuvre au niveau régional pourrait générer des économies d'échelle;
	CONSIDÉRANT QUE	six MRC de la région de la Chaudière-Appalaches ont signifié leur volonté d'intégrer une approche collaborative dans leur projet de PGMR respectif;
	CONSIDÉRANT QUE	le recours à une firme professionnelle commune est nécessaire pour identifier des actions au niveau régional;
	EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par M ^{me} Céline Avoine, appuyée par M. Ghislain Deschênes et unanimement résolu : <ul style="list-style-type: none">- d'accorder un contrat à la firme Chamard stratégies environnementales pour la révision du PGMR au montant de 25 485 \$, plus les taxes applicables;- d'autoriser la direction générale à assurer le suivi de cette décision, notamment la signature des contrats;- de puiser cette somme des fonds non affectés de la MRC.

8.2- Vidange des boues de fosses septiques : demande d'adhésion à l'entente de la MRC

8645-11-20	CONSIDÉRANT QUE	la MRC de L'Islet a une entente avec Campor Environnement inc. pour faire la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques sur le territoire de neuf municipalités;
	CONSIDÉRANT QUE	cette entente prendra fin seulement en décembre 2023;
	CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a transmis une résolution à la MRC de L'Islet demandant d'adhérer à cette entente;
	CONSIDÉRANT QUE	l'entente stipule que d'autres municipalités du territoire de la MRC de L'Islet pourront s'ajouter suivant un préavis et en fournissant la liste des fosses à vidanger avant le 30 mars de l'année en cours;
	EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par M. André Simard, appuyé par M. Mario Leblanc et unanimement résolu d'accepter la demande d'adhésion de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, selon les dispositions inscrites dans cette entente.

9- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1- Annonce concernant le soutien à l'entrepreneuriat

Le directeur général précise que la ministre déléguée au Développement économique régional, M^{me} Marie-Eve Proulx, a annoncé que le gouvernement souhaite octroyer 200 000 \$ à chaque MRC pour lui permettre l'embauche de deux ressources supplémentaires dans le soutien aux entreprises. Cette entente serait valide pour 5 ans. Les détails de ce nouvel engagement seront connus ultérieurement.

10- FORMATION SUR LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

8646-11-20

- CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a mis en place un programme de gestion des actifs municipaux;
- CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise, dans le cadre de ce programme, des activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des membres de la FQM;
- CONSIDÉRANT QUE** la FQM a sollicité la MRC de L'Islet pour participer à ces activités, comprenant notamment des ateliers de formation en 2020 et la tenue d'un symposium sur la gestion des actifs en 2021;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M. Lauréat Fortin et unanimement résolu de signifier à la FQM l'intérêt de la MRC de L'Islet à participer aux activités prévues en 2020 sur la gestion des actifs et s'engager à collaborer aux différentes étapes du projet (formations, symposium) prévues en 2020 et 2021.

11- ADMINISTRATION

11.1- Rapport des dépenses autorisées au 31 octobre 2020

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées dans le cadre de la délégation de pouvoir de dépenser et suivi des décaissements relatifs aux engagements du conseil.

12- ADOPTION DU BUDGET 2021

Le conseil a procédé à l'étude des prévisions budgétaires de la MRC relatives aux parties 1 et 2 pour l'année 2021, lors de la réunion de travail tenue le 9 novembre 2020. Aucun changement n'a été apporté au budget étudié en séance de travail.

12.1- Partie 1 – Administration générale, Rémunération des élus, Soutien au développement économique, Aménagement du territoire, Géomatique, Évaluation foncière, Cour municipale, Sécurité incendie, Gestion des cours d'eau, Matières résiduelles, Transport collectif et IRM

Les élus des 14 municipalités sont habilités à voter sur cette partie.

- Administration générale
- Rémunération des élus
- Soutien au développement économique
- Aménagement du territoire
- Géomatique
- Évaluation foncière

- Cour municipale
- Sécurité incendie
- Gestion des cours d'eau
- Matières résiduelles
- Transport collectif
- IRM (Fondation Hôtel-Dieu de Montmagny)

8647-11-20 **CONSIDÉRANT QUE** la partie 1 du budget regroupe les différentes fonctions exercées par la Municipalité régionale de comté de L'Islet et constitue une catégorie à l'égard de laquelle l'ensemble des quatorze (14) municipalités sont concernées et dont les représentants sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Anne Caron, appuyée par M. Alphé Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter la partie 1 du budget 2021 de la MRC de L'Islet, telle que présentée (**annexe CLXXVI**).

12.2- Partie 2 – Inspection régionale (pour cette partie, seuls les représentants des municipalités de Saint-Adalbert, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Louise, Saint-Marcel, Saint-Omer et Saint-Roch-des-Aulnaies sont habilités à voter)

Les maires des municipalités de Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Omer, Saint-Adalbert et Saint-Marcel sont habilités à voter sur cette partie.

- Inspection régionale

8648-11-20 **CONSIDÉRANT QUE** la partie 2 du budget regroupe les différentes fonctions exercées par la Municipalité régionale de comté de L'Islet et constitue une catégorie à l'égard de laquelle les municipalités de Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Omer, Saint-Adalbert et Saint-Marcel sont concernées et dont les représentants sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Simard, appuyé par M. Normand Caron et résolu à l'unanimité d'adopter la partie 2 du budget 2021 de la MRC de L'Islet, telle que présentée (**annexe CLXXVI**).

13- ADOPTION DU CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL DE LA MRC DE L'ISLET POUR 2021

8649-11-20 **CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M^{me} Denise Deschênes et résolu à l'unanimité :

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC de L'Islet pour 2021 :

Lundi le 11 janvier 2021	19 h 30
Lundi le 8 février 2021	19 h 30

Lundi le 8 mars 2021	19 h 30
Lundi le 12 avril 2021	19 h 30
Lundi le 10 mai 2021	19 h 30
Lundi le 14 juin 2021	19 h 30
Lundi le 12 juillet 2021	19 h 30
Lundi le 13 septembre 2021	19 h 30
Mardi le 12 octobre 2021	19 h 30
Mercredi le 24 novembre 2021	19 h 30

- qu'un avis public du présent calendrier soit publié par le directeur général/secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la MRC.

14- NOMINATION DU(DE LA) PRÉFET(ÈTE) SUPPLÉANT(E)

8650-11-20 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M^{me} Anne Caron et résolu à l'unanimité de nommer M. Normand Caron au poste de préfet suppléant pour un mandat d'un an.

15- DÉSIGNATION AUX DIFFÉRENTS COMITÉS ET ORGANISMES POUR 2021

8651-11-20 Il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M. Lauréat Fortin et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes pour siéger aux différents comités, tel que présenté.

- Membres :

- **Comité administratif**
- **Comité de gestion des finances**
- **Comité intermunicipal de la cour municipale**

René Laverdière
Normand Caron
Céline Avoine
Anne Caron
André Simard

- Membres du comité de sécurité publique

Anne Caron
Benoît Dubé
Normand Dubé
Alphé Saint-Pierre

- Membres du comité consultatif agricole

Lauréat Fortin
André Simard

- Membres du comité de sécurité incendie

Anne Caron
Alphé Saint-Pierre

- Représentant au Carrefour jeunesse-emploi

Benoît Dubé

- **Représentant au Centre d'aide aux entreprises (CAE) Montmagny-L'Islet**
Normand Dubé
- **Représentant à Équipe jeunesse-enfance-famille de Montmagny-L'Islet**
Anne Caron
- **Représentant à l'Agence de mise en valeur de la forêt privée des Appalaches**
Lauréat Fortin
- **Représentant à l'Organisme de bassins versants de la Côte-du-Sud**
Normand Dubé
- **Représentant à l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR)**
Normand Caron
- **Représentant à l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean**
Normand Dubé
- **Représentant au comité Zone Intervention Prioritaire (ZIP) du Sud-de-L'Estuaire**
Geneviève Paré
- **Représentants à l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet**
Alphé Saint-Pierre
Normand Caron
- **Représentants au comité Solutions en santé**
René Laverdière
Normand Caron
Lauréat Fortin
- **Délégués de comté**
René Laverdière
Denise Deschênes
Ghislain Deschênes
- **Représentants à la Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles**
Céline Avoine
Normand Caron
Mario Leblanc
Jean-François Pelletier
- **Représentant à la Table de concertation du Plan de développement de la zone agricole**
Ghislain Deschênes

- **Représentant à la Table de concertation du Saint-Laurent**

André Simard

- **Représentants à la TREMCA (Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches)**

René Laverdière
Normand Caron

16- DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LES PANIERS DE NOËL

8652-11-20 Il est proposé par M. Mario Leblanc, appuyé par M. Benoît Dubé et unanimement résolu d'accorder la somme de 10 000 \$ à la CDC ICI Montmagny-L'Islet pour soutenir les organisations locales dans la préparation de paniers de Noël, par le biais de l'achat de denrées non périssables ou de bons d'achat à utiliser dans les épiceries du territoire, favorisant ainsi l'achat local et encourageant les commerces de la MRC.

17- SÉCURITÉ INCENDIE

17.1- Étude sur les perspectives de main-d'œuvre dans les services incendie dans la MRC de L'Islet

8653-11-20 Il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M^{me} Anne Caron et unanimement résolu :

- d'accorder le contrat d'étude sur les perspectives de main-d'œuvre dans les services incendie dans la MRC de L'Islet à la firme ICARIUM pour une somme maximale de 21 500 \$, plus les taxes applicables;
- d'autoriser le directeur général à signer les documents pertinents en lien avec ce contrat et en assurer le suivi;
- de puiser cette somme du Fonds régions et ruralité – Volet 2.

18- ÉVALUATION MUNICIPALE

Aucun sujet.

19- COUR MUNICIPALE

Aucun sujet.

20- COMPTE RENDU DES COMITÉS

Un compte rendu est fait par M^{me} Anne Caron pour le comité de la sécurité publique et par M. André Simard pour la table de concertation du Saint-Laurent.

21- AUTRES SUJETS

21.1- Fab Lab industriel Bellechasse-Montmagny-L'Islet – Dérogation à la politique d'investissement du «Fonds Essor Entreprises L'Islet (FEEL)»

8654-11-20 Il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M. Jocelyn Couillard et unanimement résolu que la MRC de L'Islet déroge à sa politique d'investissement du Fonds Essor

Entreprises L'Islet (FEEL), en acceptant de contribuer financièrement au projet de Fab Lab industriel Bellechasse-Montmagny-L'Islet, pour un montant non remboursable de 20 750 \$, représentant la contribution financière de notre MRC au projet dont le budget total est de 311 250 \$.

22- PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière du conseil de la MRC est prévue le lundi 11 janvier 2021 à 19 h 30.

23- LEVÉE DE LA SESSION

8655-11-20

Il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M. Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 21 heures.

René Laverdière, préfet

Patrick Hamelin, sec.-trés.